

Madame la Présidente,

Dans un prétendu cadre de dialogue social, au cours du dernier CTL, le 28 février écoulé, vous avez fait de drôles et bizarres avancées qui au final, sont devenues de véritables reculades, et d'ailleurs, vous recommencez ce jour avec votre projet de règlement intérieur applicable au CTL. Côté entêtement, il faut reconnaître que vous battez tous les records.

En effet, vous nous avez annoncé au cours du CTL du 28 février, que ce document ne pouvait absolument pas être modifié. Dans ces conditions, nous vous avons posé la question de savoir pour quelles raisons vous le présentiez, avec de plus, un vote à émettre de la part des organisations syndicales.

Nous vous demandons donc officiellement comment vous pouvez soumettre aux débats et aux votes un document qui ne peut être modifié. Nous vous demandons aussi, et de manière toujours officielle, à quoi ce type de comportement sert-il ?

Ce comportement ne fait certainement pas avancer le dialogue social, mais, il faut admettre qu'il est très bon dans le cadre de votre monologue social. En effet, résumons un peu votre pensée :

- présentons au cours du CTL un document non modifiable
- discutons en courtoisement avec les organisations syndicales.
- passons au vote
- Prenons acte du vote

Au final, ce point de l'ordre du jour ne sert strictement à rien du tout, si ce n'est à vous permettre de vous complaire une fois de plus dans votre magnifique monologue social.

Au cours du dernier CTL vous nous avez ensuite présenté un point obscur, très obscur concernant les agents techniques. Nous vous avons alors rappelé qu'il est impossible et illégal d'évoquer des dossiers personnels au cours d'un CTL. Nous vous l'avons même rappelé une seconde fois, mais sans aucun changement d'attitude de votre part. Nous vous avons donc demandé, également à 2 reprises, pour quelle raison, vous aviez tenu à mettre ce point à l'ordre du jour de ce CTL, compte tenu de son illégalité. Et nous attendons toujours et encore une réponse cohérente, autre que « Ben, c'est la Direction Générale qui le demande »,

Madame la Présidente, nous attendons donc les réponses à nos questions :

- pourquoi mettre à l'ordre du jour un point totalement incohérent comme le premier.
- pourquoi mettre à l'ordre du jour un point illégal comme le second.

les représentant(e)s de l'Alliance

Nathalie Jeamart **Lens-Municipale**
Gabriel Gaillard **E R D 62**